

Procès verbal

Le lundi 22 septembre 2025 à 19 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 17 septembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Stéphan MAURIN.

Secrétaire de la séance : Fabienne PUCHERAL MOLINES

Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Thibaud MALGOUYRES, Stéphan MAURIN, Daniel MOLINES, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés :

Absents et excusés : Sophie BOISSIER, Guillaume HARVOIS, Olivier MALACHANNE, Mathieu PUCHERAL

Ordre du jour :

Approbation du dernier compte rendu de conseil municipal (juin 2025)

Délibération :

Nouveau règlement du Périscolaire

Vente MEIX - changement de date

Plan de financement pour la rénovation des VC4 et VC 1

Plan de financement pour la réalisation des travaux d'aménagement de la Place de la Moline
Contentieux Salariaux

Plan de financement pour les travaux de rénovation du Centre de secours

Plan de financement pour la réalisation de l'étude de la mise en sécurité du Pont de Rieumal

Plan de financement pour les travaux de mise en sécurité de l'éperon rocheux de la Barthe

Plan de financement pour la réalisation du réseau d'AEP de Felgerolles

Vente d'un Tracteur

Mises en Non Valeurs

Règlement intérieur et convention de mise à disposition de la salle polyvalente

Informations et discussions :

Point finances

Point RH

Point travaux

Point bâtiments communaux et associations

Point sur les réunions de rentrée

Questions diverses

Délibérations du conseil :

Modification d'acquéreur dans la vente de terrains sise au Village Vacances et report de date - autorisation de signature de l'acte notarié (N° DE_2025_051)

Délibération rectificative de la DE_2025_044 du 30 juin 2025

Le Conseil municipal de Pont de Montvert – Sud Mont Lozère,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.224 1-1 relatif à l'aliénation des biens du domaine privé communal ;

Vu la délibération DE_2025_044 : Vente de deux parcelles communales à Mr MEIX, autorisation de signature de l'acte notarié.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, d'une part la vente initialement prévue le 10 septembre 2025, toujours d'actualité, a été reportée à une date ultérieure et que, d'autre part, Mr Noël MEIX a pris la décision de permettre à son petit fils, Mr Alexandre CARRAT, de se porter acquéreur, à sa place, des parcelles situées au Village de Vacances.

Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

DÉCIDE :

Article 1 : D'approuver la cession à Monsieur Alexandre CARRAT des deux parcelles communales issues de la division cadastrale, correspondant aux références suivantes :

- parcelle n°1477 : superficie 151 m²
 - parcelle n°1478 : superficie 34 m²
- soit une superficie totale de **185 m²**.

Article 2 : De fixer le prix de vente à **45 € le m²**, soit un montant total de **8 325 €**.

Article 3 : De préciser que **l'intégralité des frais notariés afférents à cette vente sera à la charge exclusive de l'acquéreur.**

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents y afférents.

Article 5 : Le plan de division est annexé à la présente délibération.

Délibération : adoptée

ADMISSIONS EN NON VALEURS (N° DE_2025_052)

Suite à la demande du Service de Gestion Comptable de Florac, Monsieur le Maire propose

d'admettre en non-valeur la somme de **1 183.98 € sur le budget de l'eau** et **218.30 € sur le budget principal** correspondant aux impayés détaillés en pièces jointes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'admission en non-valeur.

Délibération : adoptée

Autorisation donnée au maire pour ester en justice : défense des intérêts de la commune dans le recours en annulation introduit par le GAEC WILLIAM ET CHRISTINE MOULIN (GAEC BALEZ) contre l'arrêté préfectoral n°PREF-DGL-BICCL-2023-304-004 du 31 octobre 2023 portant transfert des biens, droits et obligations de la section de commune de SALARIALS à la commune de Pont de Montvert-Sud Mont Lozère (N° DE_2025_053)

Considérant que le GAEC WILLIAM ET CHRISTINE MOULIN (nom commercial : GAEC BALEZ) a introduit un recours en annulation n°2502093-4 auprès du Tribunal administratif de Nîmes contre l'arrêté préfectoral n°PREF-DGL-BICCL-2023-304-004 du 31 octobre 2023 portant transfert des biens, droits et obligations de la section de commune de SALARIALS à la commune de Pont de Montvert - Sud Mont Lozère tendant à obtenir :

A titre principal : l'annulation de l'arrêté préfectoral n°PREF-DGL-BICCL-2023-304-004 en date du 31 octobre 2023, ensemble de la décision implicite de rejet du recours gracieux en date du 28 octobre 2024 contre ledit arrêté ;

A titre accessoire : la condamnation de l'Etat à payer au GAEC WILLIAM ET CHRISTINE MOULIN (Nom commercial : GAEC BALEZ) la somme de 4 200 euros sur le fondement des dispositions de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Considérant la délibération DE_2022_090 du 19 septembre 2022 sollicitant le transfert de parcelles appartenant à la section de "Salarials" au domaine privé de la commune,

Considérant la déclaration de dépérissement de la section de "Salarials" par le maire de pont de Montvert - Sud Mont Lozère en date du 4 avril 2023,

Vu la délibération DE_2020_036 du 10 juin 2020 autorisant le maire à intenter au nom de la commune dans toutes actions en justice ou de défendre les intérêts de la commune dans toutes actions intentées contre elle,

Considérant qu'il y a lieu de désigner l'avocat qui représentera la commune en justice,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE ET DESIGNE Maître Chloé MAISONNEUVE - GATINIOL, avocate au barreau de Clermont- Ferrand, dont le siège social est le 21 Bd Berthelot - 63 400 CHAMALIERES, pour représenter les intérêts de la commune dans le cadre de cette affaire.

AUTORISE le maire à signer la convention d'honoraire avec l'avocat.

Délibération : adoptée

Adoption du nouveau règlement des services périscolaires de la cantine et de la garderie à l'école publique de l'Estournal (N° DE_2025_054)

Lecture est faite du nouveau règlement des services périscolaires de la cantine et la garderie à l'école publique de l'Estournal, et notamment de son article 2 "Modalités d'inscription".

Ayant pris connaissance du nouveau règlement,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le nouveau règlement des services périscolaires de la cantine et de la garderie à l'école publique de l'Estournal.

Délibération : adoptée

Adoption du règlement intérieur et de la convention de mise à disposition de la salle polyvalente (N° DE_2025_055)

Monsieur le maire expose la nécessité, pour la Collectivité, de se doter d'un règlement d'utilisation et d'une convention de mise à disposition de la salle polyvalente afin d'encadrer l'utilisation de cette salle.

Monsieur le maire précise que l'acceptation du règlement intérieur sera obligatoire pour toute réservation de la salle polyvalente.

Lecture est faite de ces deux documents, annexés à la présente délibération.

Ayant pris connaissance de ces deux documents, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le règlement intérieur ainsi que la convention de mise à disposition de la salle polyvalente.

Délibération : adoptée

Compte-tenu des conditions particulières dans lesquelles s'est tenue cette séance et considérant que le conseil municipal ne peut prendre de décisions éclairées en l'absence de données chiffrées précises, les délibérations suivantes sont ajournées :

Plan de financement pour la rénovation des VC4 et VC 1

Plan de financement pour la réalisation des travaux d'aménagement de la Place de la Moline

Plan de financement pour les travaux de rénovation du centre de Secours

Plan de financement pour la réalisation de l'étude de la mise en sécurité du pont de Rieumal

Plan de financement pour les travaux de mise en sécurité de l'éperon rocheux de la Barthe

Plan de financement pour la réalisation du réseau d'AEP de Felgerolles

Décision de M. le Maire dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal :

Un tracteur issu de l'intégration des biens vacants sans maître est mis en vente pour la somme de 3600 € à l'entreprise EURL VINCENT TROULLIER.
La Mairie se réserve un tracteur quatre roues motrices.

Discussions ne donnant pas lieu à délibération :

Point Finances

2024 a été une mauvaise année pour nos finances, due en grande partie à des travaux de sécurisation non budgétés, et n'ayant donc pas fait l'objet de financement, et aux subventions de l'État qui tardent à arriver sur nos comptes.

Des projets ont immédiatement été stoppés (nouvelle Maison du Mont Lozère), qui auraient mis encore plus en péril notre budget. Seuls les travaux concernant la sécurité ont été conservés. Un dépassement de la masse salariale nous a contraints à ne prendre aucun saisonnier cet été et à ne pas renouveler deux contrats en CDD sur l'école.

Des rencontres régulières avec l'inspecteur des finances nous ont permis d'élaborer un plan d'actions qui a déjà donné des résultats positifs sur 4 mois.

Point RH

Émilie Reydon, secrétaire générale, a donné une nouvelle orientation à sa carrière et a quitté la Mairie. Églantine Corneaux assurera l'intérim, dans l'attente d'un nouveau recrutement.

Point travaux

Mur à Grizac : refus par les parties de signer le bornage contradictoire.

Encadrement des poubelles à Masmejean et à La Brousse.

Adressage : mise en place des poteaux et panneaux en cours.

Débroussaillage Chaousset : les contrats verts n'ont pas pu assurer la programmation par un manque de personnel.

Point bâtiments communaux et associations

Église de Fraissinet-de-Lozère : problèmes d'humidité dans les soubassements et d'infiltration sur la toiture. Prévoir de refaire les drains après étude.

École de la Vialasse, mise à disposition au groupement pastoral : problème d'infiltration sur le toit, provoquant de l'humidité sur les murs.

Fontaine de l'Hermet : prévoir la réfection du toit.

Four de Rûnes : faitage à refaire.

Logement à l'Estournal : pourvu par une famille, depuis début août.

Maison du Mont Lozère : en attente du retour sur le chauffage.

Temple du Pont de Montvert : suite à la réception du bilan, aucun désordre structurel n'a été constaté. Problème d'humidité.

Espace de vie sociale : recrutement par Passe Montagne d'un chargé de mission en CDD sur trois mois, à raison de 35 heures par semaine.

Énergie : analyse en cours de tous les contrats EDF sur les bâtiments communaux.

Maison médicale : réouverture prévue en octobre 2025.

Point sur les réunions de la rentrée

Centre de secours : réunion prévue le 4 octobre 2025.

Réunion des associations : demande de matériel pour le ménage.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 23h35.

Stéphan MAURIN
Président de séance



Fabienne PUCHERAL MOLINES
Secrétaire de séance

